

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 15 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean VAUBOURG

Etaient présents : MM Collet Olivier, Chevrier Patrick, Delhaye Karin, Genin Séverine, Delecroix Katia, Laurent Michel, Loisant André, Renaudin Sandy, Vaubourg Jean, Zen Pierre

Etait absent excusé : Mr Schlienger Jean-Marie

Mr Schlienger Jean-Marie donne pouvoir à Mr Vaubourg Jean

Mr Renaudin a été nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 10 juin 2014 est modifié comme suit :

Dans la délibération 05/05/2014 il fallait lire le conseil municipal avec 10 voix pour

Dans la délibération 06/05/2014 il fallait lire vidange des bois partagés en affouage au 15 septembre 2015

Mr Loisant demande à ce que soit notifiée la question concernant le co-voiturage : L'initiative de proposer un co-voiturage pour Charmes émane-t-il de la mairie. La réponse étant que des conseillers sont au départ de ce projet, mais à titre personnel.

Achat de parcelle : Délibération 01/06/2014

Dans la délibération 03/01/2014 prise lors de la réunion de conseil du 10 février, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité de faire une offre pour acquérir des parcelles boisées attenante au terrain communal Parcelle C341 et C335. L'offre de la commune ayant été retenu il convient maintenant de réaliser l'acte de vente. Le conseil municipal décide que l'acquisition de ce bien soit réalisée par un acte administratif et pour ce faire donne, tout pouvoir à Mr le maire en vue de signer tout acte, ainsi que pouvoir à Mr Laurent Michel, Conseiller, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte.

Proposition d'achat parcelle C80 Délibération 02/06/2014

Mr le Maire informe les élus que la parcelle c80 attenante au terrain communale est proposée à l'achat.

Les élus décident à l'unanimité de faire une offre. Le conseil municipal décide, si l'offre est acceptée, que l'acquisition de ce bien soit réalisée par un acte administratif, et pour ce faire, donne tout pouvoir à Mr le maire en vue de signer tout acte ainsi que pouvoir à Mr Laurent Michel, Conseiller, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte.

Demande d'adhésion au SMIC Délibération 03/06/2014

Mr le maire donne lecture aux membres du conseil du courrier de Mr le président du Syndicat Mixte pour l'informatisation Communale dans le Département des Vosges, les invitant à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par les collectivités de

SIVU des Ecoles Vair-Vraine, siège RAINVILLE

S.I d'assainissement de la Région de Noméxy

Avec cette nouvelle demande, le syndicat compterait 510 collectivités adhérentes (455 communes et 55 groupements de communes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **se prononce POUR** l'adhésion du SIVU des Ecoles Vair-Vraine, siège RAINVILLE et du S.I d'assainissement de la Région de Noméxy

Question relative à la sécurité routière :

Mr le Maire rappelle aux élus que l'attitude dangereuse, souvent liées à la vitesse, de certains automobilistes est un sujet préoccupant pour la commune et que nombreux administrés s'en plaignent. Une réflexion avait été lancée en décembre 2013 mais rien n'avait été fermement décidé.

Après avoir débattu sur les zones limitées à 30km/h, il en ressort que cette mesure, si elle n'est pas suivie de sanction en cas de non-respect n'est pas efficace.

Il est donc évoqué d'autres pistes (pistes qui ne sont pas approuvées à l'unanimité) :

- la pose d'un « gendarme couché » au niveau de l'arrêt de bus.
- Supprimer la priorité sur la grande rue, en installant deux « cédez le passage »
- Mettre un stop en bas de la côte en provenance de Brantigny, pour obliger les gens à redémarrer et donc perdre de la vitesse.

Les conseillers trouvent aussi nécessaire de matérialiser des « passages piétons »

Afin de savoir si ses moyens sont réalisables et ne crée pas plus de danger, une réunion sur le terrain sera organisée, avec Mr Bouvereau, contrôleur des travaux à la Communauté de Commune de Moyenne Moselle, ainsi qu'une personne du Conseil Général.

Problème de chats errants :

Certains administrés s'étant plaint de chats errants sur la voie publique, Mr le Maire demande aux conseillers, quelles mesures prendre, stérilisations ...

Ayant constaté qu'il y en a beaucoup moins, les conseillers, à l'unanimité, ne souhaitent pas prendre de mesure, si ce n'est de rappeler lors d'un article dans le petit journal que chacun doit faire attention à ses animaux, chiens y compris, qu'il ne faut nourrir que les animaux nous appartenant. Et surtout veiller à leur fécondité.

Décisions modificatives : Délibérations 04/06 /2014 et 05/06/2014

Par délibération du 1^{er} décembre 2003, le conseil avait décidé d'un placement de trésorerie de 50 000 € et avait acheté des obligations assimilables du trésor pour un montant de 49606.37 €. S'agissant d'un placement de trésorerie, l'opération n'a pas été comptabilisée par le trésor public et la commune n'a émis aucun mandat.

En 2010 lors du remboursement de ce placement, 54 776.0 €, le remboursement a été mal comptabilisé par la trésorerie de Charmes et a été constaté budgétairement (émission d'un titre à l'article 768 pour le montant global alors qu'il convenait de n'enregistrer que la plus-value).

Pour régularisation, il convient d'émettre un titre de 49 606.37 € au C/ 673.

Mais pour cela il est nécessaire d'ouvrir les crédits au budget primitif.

Le conseil décide à l'unanimité de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Budget forêt DM1/2014 :

Reprise d'excédent du budget forêt : - 50 000 € au C/6522 Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget général.

Budget principal DM1/2014 :

- 50 000 au C/673 titre annulés sur exercices antérieurs

+ 50 000 au C/7551 excédent des budgets annexes à caractère administratif

Réflexion sur la distribution d'eau potable sur la commune :

Suite au problème d'équilibre calco-carbonique la commune a demandé une consultation de maîtrise d'œuvre, il en ressort que le coût des travaux (hors maîtrise d'œuvre) avoisinerait les 35 000 €.

Le problème de turbidité devra lui être traité par une interconnexion entre les sources du haut du mont et du haut des angles (Coûts non calculé à l'heure du conseil). Restant encore le problème des nitrates.

Les élus remettent en question ces travaux qui feront à terme augmenter le prix de l'eau d'environ 50 % au mini. En prenant en compte que les normes étant en constantes évolutions, ils évoquent l'hypothèse que la commune ne sera pas à l'abri de nouveaux travaux.

Michel Laurent déplore le manque de conseil lors des derniers travaux et trouve déplorable que l'on ait poussé la commune à effectuer des travaux de cette envergure et ce sans résultat.

Les élus décident de se rapprocher du syndicat du haut du mont, pour évoquer un rapprochement entre les structures. Il est convenu que le maire prendra contact avec le président du syndicat du haut du mont.

Informations diverses

Enquête publique d'assainissement : l'enquête publique d'assainissement a commencé depuis 15 jours, certains conseillers ayant remarqué que nombre de personnes ne connaissait pas l'intérêt d'une enquête publique, un mot d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres.

Fougères : Mr Loisant informe Mr le Maire que les fougères n'ont pas toutes été coupées dans les parcelles en plantations et que par conséquent les chênes ne peuvent pas pousser, Mr le Maire se rendra sur les lieux avec la personne en charge de faire ce travail.

Entretien communal : Certains conseillers souhaiteraient que l'entretien de la commune soit plus contrôlé, des rues de la commune n'étant pas correctement nettoyées.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire